

l'Arctique et les prévisions d'évolution. Grâce à ce répertoire, qui présente les espèces et les groupes qui subissent des changements rapides, il sera plus facile de prévoir les tendances.

Le Canada continuera de mettre sur pied des zones terrestres et marines protégées dans l'Arctique et de surveiller la biodiversité et l'intégrité écologique. Le Canada reconnaît que les zones écologiquement vulnérables constituent un élément essentiel dans la conservation des espèces arctiques, notamment les ours blancs, les caribous, les oiseaux migrateurs, les mammifères marins et d'autres espèces aquatiques. Ces zones vulnérables jouent un rôle clé dans la survie et le rétablissement d'espèces en péril. Elles représentent également d'excellentes occasions d'écotourisme pour un marché grandissant de visiteurs canadiens et étrangers.

Le Canada a réalisé des progrès importants en ce qui concerne l'établissement de zones protégées sur plus de 10 p. 100 de son territoire dans le Nord : 80 zones ont été ainsi protégées et elles couvrent près de 400 000 kilomètres carrés. Ces zones comprennent 11 parcs nationaux, six réserves nationales fauniques et 16 refuges d'oiseaux migrateurs; elles serviront à protéger l'habitat de diverses espèces.

18 / 19

Le Canada continue de planifier l'établissement de zones protégées additionnelles dans le Nord et a un programme ambitieux visant à agrandir le réseau de parcs nationaux, y compris la création de trois nouveaux parcs nationaux. Le gouvernement du Canada poursuit ses efforts, en consultation avec les collectivités et l'industrie, en vue d'ajouter près de 70 000 kilomètres carrés de territoire au réseau des zones protégées du Nord canadien. Le Canada met actuellement la dernière main à un cadre stratégique pour le réseau national des zones marines protégées qui orientera l'établissement de zones marines protégées, y compris cinq écorégions marines dans l'Arctique. La création de la majorité des parcs nationaux existants dans l'Arctique s'est effectuée parallèlement à des négociations sur les revendications territoriales, tout comme le sont les nouvelles propositions de parc national.

Deuxièmement, le Canada continuera de contribuer activement aux efforts internationaux visant à contrer les changements climatiques dans l'Arctique, y compris sur les plans de l'atténuation et de l'adaptation. Les changements climatiques ont une incidence disproportionnée sur l'Arctique, et l'Évaluation de l'impact du changement climatique dans l'Arctique menée par le Conseil de l'Arctique en 2004 a contribué à sensibiliser le monde à ce problème.